



DECISION

**PORTANT ETABLISSEMENT DES TARIFS POUR L'UTILISATION
DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS
(REGIE N°43000-8)**

Le Maire de la Ville de ROYAN,

. Vu la délibération du Conseil Municipal du 18 juillet 2020, intervenue pour l'application des articles L 2122.22 et L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux modalités de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au profit du Maire, rendue exécutoire le 21 juillet 2020 compte-tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu l'arrêté ASG N°20.1480 en date du 21 juillet 2020, portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Didier SIMONNET, Premier Adjoint au Maire, rendu exécutoire le 21 juillet 2020, compte tenu de l'accomplissement des formalités légales,

. Vu la décision en date du 21 décembre 2023 (DC N°23/854) portant établissement des tarifs pour l'utilisation de la Maison des Associations, rendue exécutoire le 22 décembre 2023,

DECIDE

- de fixer à compter du 1er janvier 2025, les tarifs de la Maison des Associations, comme suit :

▪ **Institutions, Personnes morales, Syndic de copropriétés, Associations non royannaises**

	Forfait 2h00	Forfait (½ journée)	Forfait (journée)	Permanence +10 fois/an Forfait ½journée	Permanence + 10 fois/an Forfait journée
Sarah Bernhardt	75,00 €	140,00 €	270,00 €		
Pablo Picasso	49,00 €	91,75 €	160,60 €		
Alphonse Daudet	44,00 €	80,30 €	137,70 €		
Paul Decauville	44,00 €	80,30 €	137,70 €		
René Coty	38,00 €	68,90 €	114,70 €		
Guillaume Gillet	33,00 €	57,40 €	91,75 €		
Estuaire - bureau	16,00 €	22,90 €	40,35 €	17,15	32,15
Balingen - bureau	16,00 €	22,90 €	40,35 €	17,15	32,15
Gosport - bureau	14,00 €	20,60 €	39,75 €	16,00	29,90
Terre de Bry - bureau	14,00 €	20,60 €	39,75 €	16,00	29,90
Tokushima - bureau	14,00 €	20,60 €	39,75 €	16,00	29,90

▪ **Associations royannaises**

Salles de réunion	Superficie	Capacité d'accueil Personnes assises /Debout	Tarifs horaires
Sarah Bernhardt	210 m ²	160 / 210	7,60 € / heure
Pablo Picasso	70 m ²	60 / 70	4,55 € / heure
Alphonse Daudet	55 m ²	40 / 50	3,50 € / heure
Paul Decauville	55 m ²	40 / 50	3,50 € / heure
René Coty	40 m ²	30 / 40	2,90 € / heure
Guillaume Gillet	27 m ²	15 / 19	2,25 € / heure
Estuaire - bureau	16 m ²	6 / 8	1,20 € / heure
Balingen - bureau	14 m ²	6 / 10	1,20 € / heure
Gosport - bureau	10 m ²	3 / 5	1,20 € / heure
Terre de Bry - bureau	9 m ²	3 / 5	1,20 € / heure
Tokushima - bureau	8 m ²	3 / 4	1,20 € / heure
Tisanerie	10 m ²	3 / 5	1,20 € / heure

Associations royannaises signataires de la Charte de la Vie Associative :

- 8 heures d'occupation gratuite par mois. Facturation à partir de la 9^{ème} heure.
- Gratuité de la salle réservée pour une Assemblée Générale.

▪ **Organismes et associations patriotiques, politiques ou exerçant une mission d'intérêt général ou caritative :**

La gratuité des salles et bureaux est accordée pour les organismes ou associations relevant de ces critères.

▪ **Points dérogeant à l'établissement des tarifs :**

- Facturation : les tarifs de location de salle sont proratisés en temps d'occupation réel (minute incluse).

- La gratuité des 8 heures mensuelles n'est pas accordée aux associations dont l'activité est payante, ce, en dehors de l'adhésion annuelle.

- Toute réunion ou activité avec entrée payante fera l'objet d'une tarification spécifique. Veuillez consulter la Maison des Associations.

- Dans l'éventualité où une salle correspondant à la capacité d'accueil souhaité ne serait pas disponible, une superficie supérieure sera attribuée. Le tarif appliqué sera celui de l'espace initialement demandé.

▪ **PHOTOCOPIES**

Tarifs unitaires	Format A4		Format A3	
	Papier fourni par l'association	Papier non Fourni	Papier fourni par l'association	Papier non fourni
Noir et Blanc	0,07 €	0,15 €	0,14 €	0,30 €
Couleur	0,48 €	0,60 €	0,94 €	1,20 €

▪ **PLACARDS**

	Forfait semestre	Forfait annuel
Taille S	15,60 €	23,15 €
Taille M	20,05 €	32,90 €
Taille L	24,50 €	42,45 €
Taille XL	34,55 €	62,65 €

MISE EN LIGNE LE 26-12-2024

Accusé de réception en préfecture
017-211703061-20241223-DCPTA24-931-BF
Date de télétransmission : 26/12/2024
Date de réception préfecture : 26/12/2024

▪ **FORUM DES ASSOCIATIONS**

Gymnase Cordouan, Gymnase Pelletan, COSEC, Maison des Associations

Location d'un stand	Tarifs
2m ² (2m x 1m)	Gratuité
4m ² (4m x 1m)	27,45 €
6m ² (6m x 1m)	41,35 €
8m ² (8m x 1m)	55,10 €
10m ² (10m x 1m)	68,90 €

- d'encaisser la recette correspondante aux comptes 2100-024-704 ; 2100-024-7083 ; 2100-024-752 du budget communal.

Fait à ROYAN, le 23 décembre 2024

**Pour le Maire,
et par délégation,
Le Premier Adjoint,**



Didier SIMONNET